

N°. 41582

Le 20 mars 2025

March 20, 2025

ENTRE :

BETWEEN:

Claudiu Popa

Claudiu Popa

Demandeur

Applicant

- et -

- and -

Université de Sherbrooke et Syndicat des
chargées et chargés de cours de
l'Université de Sherbrooke

Université de Sherbrooke and Syndicat des
chargées et chargés de cours de l'Université
de Sherbrooke

Intimés

Respondents

- et -

- and -

Tribunal administratif du travail

Administrative Labour Tribunal

Intervenant

Intervener

JUGEMENT

JUDGMENT

La requête en prorogation du délai de signification et de dépôt de la demande d'autorisation d'appel est accueillie. La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel du Québec (Montréal), numéro 500-09-700299-241, 2024 QCCA 1299, daté du 3 octobre 2024, est rejetée.

The motion for an extension of time to serve and file the application for leave to appeal is granted. The application for leave to appeal from the judgment of the Court of Appeal of Quebec (Montréal), Number 500-09-700299-241, 2024 QCCA 1299, dated October 3, 2024, is dismissed.

J.S.C.C.
J.C.S.C.